UCL

Université
catholique
de Louvain

Institut de sciences politiques Louvain-Europe (ISPOLE)
Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)

Des assemblées – partiellement – tirées au sort ? Oui, mais comment ? Quelques propositions concrètes

Workshop « Représentation et tirage au sort »
Université catholique de Louvain
Jeudi 18 février 2016

Min Reuchamps
Professeur de sciences politiques
Université catholique de Louvain

Institut de sciences politiques Louvain-Europe (ISPOLE)
Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)

Proposition 1 : Un Sénat mixte législateur

- 100 tirées au sort + 50 élues = 150 Sénateurs
- 100 tirées au sort : 1 an (rotation de moitié par six mois, obligatoire et rémunéré (// vote obligatoire)
- 50 élues : 29 FL + 20 FR/WA/BR + 1GE
- Compétences : celles du Sénat actuel
- Y compris révisions de la Constitution avec la Chambre : 150 Députés élus, 50 Sénateurs élus et 100 Sénateurs tirés au sort
- Possible ? Sénat a peu de pouvoirs de toute manière, mais réforme de l'Etat

Institut de sciences politiques Louvain-Europe (ISPOLE)
Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)

Proposition 2 : Une Commission parlementaire mixte consultative

- Objectif : sur les questions difficiles, organiser une commission parlementaire mixte
- Consultative, à la demande du Parlement
- 12 tirées au sort : 1 fois, obligatoire et rémunéré (// vote obligatoire)
- 12 élues tirées au sort
- Rôle et moyens : Commission parlementaire
- Y compris en matière de consultation populaire (par exemple, sur la définition de la question)
- Possible ? Oui, en changeant le règlement

Institut de sciences politiques Louvain-Europe (ISPOLE)
Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)

Proposition 3 : Un Jury tiré au sort de contrôle

- Objectif : faire revivre le processus décisionnel + donner évaluation
- // Jury d'assises : jugement + contrôle
- 12 tirées au sort : 1 an, rotation de moitié par six mois, obligatoire (// vote obligatoire)
- Présidée par la personne présidant le Parlement
- Objet : tout projet de loi, loi + matière électorale (ex. : validation des élections, dépenses électorales)
- Possible ? Oui, en changeant le règlement si contrôle non contraignant

Des recommandations concrètes

- Sept questions : ***Qui ? Quoi ? Comment ? Où ? Quand ? Combien ? Pourquoi ?***
- Hybridité en termes de personnes : mélanger élu(e)s et personnes tirées au sort
- Hybridité en termes de processus : combiner les différentes propositions, mais aussi avec pétition et consultation populaire
- Hybridité en termes d'objectif : législateur, consultatif, contrôle
- Méthodologie
- Choix clairs : mandat, lieu, public(s) et surtout des articulations et des suites